



Tarif

Fiche 4 |

Exploitation d'une
résidence de tourisme

Mai 2020

Grille des tarifs Exploitation d'une résidence de tourisme

Demande d'autorisation d'usage accessoire pour l'exploitation d'une nouvelle « Résidence de tourisme » en vertu du <i>Règlement sur les usages conditionnels 740</i> .	500 \$
Permis d'exploitation annuelle d'une résidence de tourisme ou renouvellement	250 \$
Mesures transitoire 2020 - Permis d'exploitation annuelle d'une résidence de tourisme ou renouvellement	100 \$
Attestation de conformité de la résidence de tourisme à la réglementation municipale demandée par la CITO ou autre entité	200 \$
Permis de mise aux normes d'une installation septique autonome ou de prélèvement d'eau	75 \$
Attestation sanitaire	25 \$

Les taxes applicables sont incluses.
Ces frais doivent être acquittés au dépôt des demandes.
Tiré du règlement sur la tarification des biens et des services municipaux en vigueur.

Mesures transitoires 2020

Les **frais annuels exigibles** pour l'émission d'un permis ou d'un renouvellement de permis d'exploitation d'une résidence de tourisme durant l'**année civile 2020** sont fixés à **100 \$** considérant qu'ils seront valides jusqu'au 31 décembre 2020.

Importantes Dates à retenir

Les permis sont valides pour un (1) an, soit du **1^{er} janvier au 31 décembre** d'une même année civile.

Deux (2) mois avant l'expiration du permis d'exploitation annuelle, le propriétaire devra déposer une demande de renouvellement, soit, au plus tard le **1^{er} novembre** de chaque année.

Pour de plus ample renseignement, communiquez avec le Service de l'urbanisme et de l'environnement au 819 327-2044 poste 227.

Vous pouvez également consulter notre site Internet au www.stah.ca à la section « Service aux citoyens ».



municipalité de
SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD